

si la famille de Chalant, qui vivait à côté d'elle, eut large part à ses libéralités. Le vieux maréchal surtout fut, sa vie durant, l'objet des faveurs les plus généreuses ; ce fut pour lui et les siens, ce fut pour Varey l'époque de la richesse, du bien être et de la splendeur, Rien ne faisait prévoir alors les temps d'expédients, de soucis et de gêne. Ils devaient trop tôt venir.

Boniface de Chalant étant mort en 1421, Amé de Chalant, son fils puiné, hérita du château de Varey et en prit définitivement le nom (1). Nous n'avons pas à nous occuper des événements qui agitaient la France, l'Allemagne, la Savoie, l'Italie, en un mot, toute la chrétienté. La noblesse de la Savoie y prenait une part ardente et le seigneur de Varey, non moins vivement que tous, mais la fière citadelle des bords de l'Ain n'entendait pas gronder les orages et rien ne venait troubler sa superbe sérénité.

Amé de Chalant avait une si grande réputation de savoir et de loyauté que le duc Louis, ayant prétendu que comme duc de Savoie il avait droit de garde, juridiction et ressort sur les biens des Eglises de Lyon, Mâcon, Cluny, Tournus, Ainay et l'Île-Barbe, enclavés dans le duché, et le roi Charles de France s'y opposant, le duc désigna le sire de Varey pour faire partie de l'ambassade qui fut envoyée auprès du roi, afin de maintenir la souveraineté de la Savoie. Les seigneurs de la cour de Savoie, qui devaient traiter cette si

(1) Amé de Chalant, fils puiné de Boniface de Chalant, eut pour son partage les terres de Varey, d'Usson et de Retourtour. « Ce fut, dit Guichenon, un homme de grande estime en la Cour de Savoie où il eut de fort beaux emplois.

« Il eut à femme Anne de la Palu... son testament fut fait au château de Varey le 22 octobre 1473, par lequel il donne Varey à Boniface, son fils aîné.

« Boniface ne laissa enfant... Par son testament du 12 avril 1439, il fit héritier Jacques de Chalant son frère. »